Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260210-04_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

_____

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 03/02/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Stéphanie HAMEL-FERRION, Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Marie-Françoise SOULAINE, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD, Bertrand BODIN.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°04/2026

ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONCERNANT L'ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE POUR RENFORCER L'OFFRE HABITAT EN CENTRE-BOURG

Par délibération du 18 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé le lancement de la consultation selon une procédure adaptée pour une étude de programmation urbaine pour renforcer l'offre habitat en centre-bourg, notamment par l'aménagement d'un lotissement, sur un périmètre articulé autour de la parcelle ZC 7.
La consultation s'est déroulée du 5 décembre 2025 au 9 janvier 2026, par une publication la plateforme Mégalis Bretagne.
Neuf offres ont été reçues dans les délais. Elles ont été analysées le 20 janvier 2026 par une partie du groupe de travail (Commission communale « Programmation urbaine de la parcelle ZC 7 », Agence départementale du Pays de Fougères, architecte-conseil du Département et Fougères Agglomération).
Conformément au règlement de consultation, à l'issue de cette analyse des offres trois entreprises ont été retenues pour participer à la phase d'audition des candidats fixée le 3 février 2026.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retient à l'unanimité la proposition du groupement d'entreprises, représenté par le mandataire solidaire la société LOCAL BANAL de Paris et par le cocontractant la société ABEIL-BET VRD de Rennes, pour un montant total de 13 800,00 €/HT ;

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le marché et tous documents se rapportant à ce dossier.

À Combourtillé, le 10 février 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET